



**Vu** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Conformément au décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil municipal se réunit le 5 juin 2026 afin de procéder à l'élection de ses délégués et suppléants pour les élections sénatoriales prévues le dimanche 27 septembre 2026. Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026, le Conseil municipal de Melesse doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Dans les communes de 1 000 habitants à 8 999 habitants, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir (art. L289 du Code électoral).

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur INTP2611651C et à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026, le bureau électoral à l'ouverture du scrutin se compose des deux conseillers présents les plus âgés, M. Yves GAUTIER et Mme Sylvie VIROLLE, et des deux conseillers présents les plus jeunes, M. Maël GOUTTEBARGE et Mme Marion LOIRAT. La présidence du bureau est assurée par M. Yves FÉREY, Maire.

Trois listes ont été déposées et enregistrées :

- la liste « Melesse, un nouvel Élan » est composée de Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Yves FÉREY - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Françoise SOURDIN - M. Vincent LOUVEAU - Mme Marie RONARC'H - M. Didier THÉZELAIS - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marie-Christine JOLIET
- La liste « Melesse, notre avenir » est composée de Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH
- la liste « Ensemble pour Melesse » est composée de M. Jean-Michel FILY - Mme Marion LOIRAT

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Une fois le scrutin clos, le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] :	29

### **Election des délégué(e)s**

Ont obtenu :

- liste « Melesse, un nouvel Élan » : 22 voix
- liste « Melesse, notre avenir » : 4 voix
- liste « Ensemble pour Melesse » : 3 voix

Quotient applicable :  $29 / 15 = 1,94$

1<sup>e</sup> répartition

- liste « Melesse, un nouvel Élan » :  $22 / 1,94 = 11,34$  donc 11 sièges
- liste « Melesse, notre avenir » :  $4 / 1,94 = 2,06$  donc 2 sièges
- liste « Ensemble pour Melesse » :  $3 / 1,94 = 1,54$  donc 1 siège

14 sièges ont été attribués.

2<sup>e</sup> répartition (pour attribuer le 15<sup>e</sup> siège)

- liste « Melesse, un nouvel Élan » :  $22 / (11+1) = 1,83$
- liste « Melesse, notre avenir » :  $4 / (2+1) = 1,33$
- liste « Ensemble pour Melesse » :  $3 / (1+1) = 1,5$

La liste « Melesse, un nouvel Élan » emporte donc le 15<sup>e</sup> siège.

### **Proclamation des résultats :**

- liste « Melesse, un nouvel Élan » : 12 délégués titulaires
- liste « Melesse, notre avenir » : 2 délégués titulaires
- liste « Ensemble pour Melesse » : 1 délégué titulaire

### **Election des délégués suppléants :**

Ont obtenu :

- liste « Melesse, un nouvel Élan » : 22 voix
- liste « Melesse, notre avenir » : 4 voix
- liste « Ensemble pour Melesse » : 3 voix

Quotient applicable :  $29 / 5 = 5,8$

1<sup>e</sup> répartition

- liste « Melesse, un nouvel Élan » :  $22 / 5,8 = 3,79$  donc 3 sièges
- liste « Melesse, notre avenir » :  $4 / 5,8 = 0,68$  donc 0 siège
- liste « Ensemble pour Melesse » :  $3 / 5,8 = 0,51$  donc 0 siège

3 sièges ont été attribués.

2<sup>e</sup> répartition (pour attribuer le 4<sup>e</sup> siège)

- liste « Melesse, un nouvel Élan » :  $22 / (3+1) = 5,5$
- liste « Melesse, notre avenir » :  $4 / (0+1) = 4$
- liste « Ensemble pour Melesse » :  $3 / (0+1) = 3$

La liste « Melesse, un nouvel Élan » emporte donc le 4<sup>e</sup> siège.

3<sup>e</sup> répartition (pour attribuer le 5<sup>e</sup> siège)

- liste « Melesse, un nouvel Élan » :  $22 / (1+1) = 11$
- liste « Melesse, notre avenir » :  $4 / (0+1) = 4$
- liste « Ensemble pour Melesse » :  $3 / (0+1) = 3$

La liste « Melesse, un nouvel Élan » emporte donc le 5<sup>e</sup> siège.

**Proclamation des résultats :**

- liste « Melesse, un nouvel Élan » : 5 délégués suppléants

**Proclamation des résultats**

Sont élu(e)s en tant que délégué(e)s :

- 1 - Mme Isabelle LE MARCHAND
- 2 - M. Yves FÉREY
- 3 - Mme Christelle RENAUD
- 4 - M. Marc-Olivier FERRAND
- 5 - Mme Guylène GAPIHAN-LORET
- 6 - M. Yvan LAGADEUC
- 7 - Mme Yolaine TÉTARD
- 8 - M. Florian VINCLAIR
- 9 - Mme Françoise SOURDIN
- 10 - M. Vincent LOUVEAU
- 11 - Mme Marie RONARC'H
- 12 - M. Didier THÉZELAIS
- 13 - Mme Sylvie VIROLLE
- 14 - M. Jérôme CORNIÈRE
- 15 - M. Jean-Michel FILY

Sont élu(e)s en tant que suppléant(e)s :

- 1 - Mme Christine LE BAIL-COULANGE
- 2 - M. Yves GAUTIER
- 3 - Mme Anne-Thérèse GOUGEON
- 4 - M. Maël GOUTTEBARGE
- 5 - Mme Marie-Christine JOLIET

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,  
M. Yves FÉREY**



**La secrétaire de séance,  
Mme Isabelle LE MARCHAND**

